




Envoyé en préfecture le 21/06/2024  
Reçu en préfecture le 21/06/2024  
Publié le   
ID : 001-210101739-20240620-2024\_097\_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE  
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Demande de subvention à Sylv'ACTES Rhône Alpes pour des travaux de peuplement forestier (7.5)**  
Service : *Finances (CB)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

**VU** la délégation d'attribution qui lui a été consentie par délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 l'autorisant à demander à l'Etat ou toute collectivité territoriale l'attribution de toute forme de subvention, sans restriction,

**CONSIDÉRANT** les travaux à réaliser de peuplement des feuillus estimés à 16 460,35 €,

**CONSIDÉRANT** l'aide financière pouvant être attribuée par Sylv'ACTES Rhône-Alpes,

DÉCIDE

- ✚ **DE SOLLICITER** le concours de Sylv'ACTES Rhône-Alpes,
- ✚ **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de l'opération :
  - Subvention de Sylv'ACTES Rhône-Alpes de 50 % soit 8 230,17 €.
- ✚ **DE SIGNER** tout document relatif à cette opération.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 20 juin 2024.

Le Maire,  
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 21 juin 2024, publiée sur le site internet de la ville le 21 juin 2024.